

«Dispositifs nationaux - Labelisation E3D La démarche»

Mission EDD – DSDEN du Nord

Un certain nombre d'écoles et d'établissements se sont déjà engagés dans une démarche E3D, bénéficiant de labellisations spécifiques en lien avec des partenaires locaux ou nationaux. Dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable impulsée au sein des écoles et des établissements, la démarche E3D intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire. L'éducation au développement durable invite ainsi à tisser des réseaux transversaux de connaissances et de compétences entre les enseignements, les projets d'établissements et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire, avec les partenaires de l'École. Elle a donc aussi toute sa place dans les « projets éducatifs territoriaux » qui visent à articuler les activités périscolaires avec les projets d'école et d'établissement.

Mettre en oeuvre une démarche E3D

Les écoles et établissements en démarche de développement durable (E3D) associent enseignants, élèves, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé et sociaux, et techniques, partenaires et parents, dans la dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement. La démarche est réalisée en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement. La démarche E3D prend en compte les spécificités du 1er et du 2nd degrés, en s'appuyant en particulier sur les programmes scolaires. Elle peut aussi s'articuler avec d'autres éducations transversales, comme l'éducation à la santé (notamment l'éducation nutritionnelle), l'éducation à la responsabilité, à la prévention des risques (dont les plans particuliers de mise en sûreté - PPMS), l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle, sans exclure d'autres approches.

La démarche peut aussi être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur. L'initiative peut venir d'acteurs divers de la communauté éducative. Des choix sont faits en fonction du diagnostic et des réalités de l'établissement, qui s'accompagnent de perspectives d'évolution sur plusieurs années.

Prendre appui sur l'ensemble des enseignements pour développer une culture d'établissement

Les enseignements disciplinaires doivent impérativement être mobilisés. Les différents dispositifs d'aide, d'accompagnement et de soutien peuvent aussi être engagés. Le projet E3D prend appui sur un ensemble de connaissances et de compétences qui correspondent aux programmes d'enseignement, garants de la dimension scientifique des notions et des savoirs abordés.

La réussite de cette démarche sur la durée dans un établissement d'enseignement implique qu'elle s'inscrive dans un projet pédagogique qui puisse s'élargir à l'ensemble de la communauté éducative.

La démarche de développement durable d'un établissement ou d'une école, inscrite dans la durée, implique de conserver une mémoire des ressources identifiées dans le territoire. L'élaboration d'une culture du développement durable au sein d'une école ou d'un établissement permet de garantir que l'élève en bénéficie tout au long des années qu'il y passe.

Travailler en partenariat

Le comité académique d'éducation au développement durable peut jouer un rôle facilitateur dans cette recherche de partenaires. Pour être efficace, le partenariat doit être formalisé dans un texte qui intègre notamment :

- ✓ la définition des objectifs et des priorités afin de garantir la faisabilité de la mise en oeuvre ;
- ✓ l'engagement dans une démarche scientifique, indissociable des travaux menés dans l'établissement, voire dans le territoire ;
- ✓ l'adéquation du contenu des partenariats aux programmes d'enseignement et aux publics concernés ;
- ✓ le rôle du ou des partenaires dans la construction du projet pédagogique porté par l'école ou l'établissement.

Communiquer

Les écoles, les collèges et les lycées développent une communication sur leur démarche, tant en interne que vers l'extérieur. Cette communication permet de valoriser le projet en cours et de partager l'expérience acquise. Les outils numériques peuvent être un support majeur de cette entreprise de communication.

Obtenir le label E3D

Pour obtenir le label E3D, l'école ou l'établissement le sollicite auprès des autorités académiques. Le dossier téléchargeable ci-dessous, sera étudié par le comité académique d'éducation au développement durable. On distinguera trois niveaux de labellisation E3D :

1. Engagement de la démarche
 - ✓ la démarche E3D prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propre au développement durable ;
 - ✓ la démarche E3D est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire ;
 - ✓ le choix du ou des différents partenaires territoriaux a eu lieu en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement. Le dialogue avec le ou les partenaires est engagé.
2. Approfondissement
 - ✓ formation progressive des personnels enseignants et d'encadrement de l'école ou de l'établissement au développement durable ;
 - ✓ coordination interne de l'ensemble des activités ayant trait au développement durable (enseignements, les différents projets dont les ateliers scientifiques, sorties scolaires, classes vertes, etc.) ;
 - ✓ émergence d'une culture commune avec les partenaires, qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachés au projet ;
 - ✓ premières actions de valorisation et de communication.
3. Déploiement
 - ✓ modification globale du fonctionnement de l'école ou de l'établissement qui permet d'établir clairement la contribution de l'école ou de l'établissement à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ;
 - ✓ montage d'actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ;
 - ✓ développement d'une éthique du développement durable propre à la structure impliqué, sous la forme, par exemple, de l'adhésion à une charte ;
 - ✓ la stratégie de pérennisation est clairement énoncée.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Chaque école, chaque établissement, pourra ainsi s'engager dans une réflexion collective, qui permettra de motiver l'ensemble des personnels et d'intégrer les nouveaux arrivants, élèves, enseignants et personnels techniques, administratifs, d'encadrement, de santé et sociaux, de direction, dans une dynamique forte et

Mission Education au développement durable (EDD)

évolutive. Aussi, l'attribution du label devra-t-elle être confirmée de façon régulière selon des modalités définies au niveau académique.

Documents téléchargeables (voir Annexes) :

- Circulaire DASEN
- Bulletin officiel n° 5 du 29 janvier 2015
- Demande de labellisation